

## REPUBLICQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE**

**L'an deux mille vingt , le huit juin à 17h30,**

Les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance, se sont réunis en la salle du Quattro de Gap, sous la Présidence de Mme Annie LEDIEU, doyenne d'âge, sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 59 Présents à la séance : 57
DATE DE LA CONVOCATION	02/06/2020
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	15/06/2020

**OBJET :**

**Election du Président**

**Étaient présents :**

M. Jean-Pierre TILLY , M. Jean-Baptiste AILLAUD , M. Patrick ALLEC , M. Serge AYACHE , M. Christian CADO , M. Rémi COSTORIER , M. Rémy ODDOU , M. Michel GAY-PARA , M. Roger GRIMAUD , M. Bernard LONG , Mme Carole LAMBOGLIA , Mme Mélodie GAILLARD , M. Denis DUGELAY , Mme Monique PARA-AUBERT , M. Jean-Michel ARNAUD , Mme Sylvie LABBÉ , M. Daniel BOREL , Mme Marie-Christine LAZARO , M. Christian PAPUT , Mme Annie LEDIEU , M. Benjamin CORTESE , Mme Claudie JOUBERT , Mme Laurence ALLIX , M. Frédéric LOUCHE , M. Roger DIDIER , Mme Maryvonne GRENIER , M. Olivier PAUCHON , Mme Rolande LESBROS , M. Jérôme MAZET , Mme Paskale ROUGON , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Catherine ASSO , M. Cédryc AUGUSTE , Mme Solène FOREST , M. Daniel GALLAND , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Martine BOUCHARDY , M. Vincent MEDILI , Mme Françoise DUSSERRE , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , M. Richard GAZIGUIAN , Mme Charlotte KUENTZ , M. Christophe PIERREL , Mme Isabelle DAVID , M. Thierry RESLINGER , Mme Pimprenelle BUTZBACH , Mme Marie-José ALLEMAND , M. Gérald CHENAVIER , M. Hervé COMBE , M. Christian HUBAUD , M. Guy BONNARDEL

Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

**Excusé(es) :**

M. Thierry PLETAN procuration à M. Jean-Michel ARNAUD

**Absent(s) :**

M. Claude NEBON

Il a été procédé, conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Benjamin CORTESE, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.



Le rapporteur expose :

A la suite du renouvellement intégral des Conseils Municipaux et du Conseil Communautaire lors des élections des 15 mars 2020, il doit être procédé à l'élection du Président et des Vice-présidents.

En vertu de l'article L 5211-2, les dispositions relatives au Maire et aux adjoints sont applicables au Président et aux membres du Bureau. Les membres du Conseil communautaire de l'Agglomération de Gap-Tallard-Durance sont ainsi réunis pour procéder à leur élection dans les conditions définies par les articles L. 2122-1 et L. 2122-7 à L. 2122-8 du CGCT.

Afin d'être éligible aux fonctions de Président, il importe d'être élu membre du Conseil Communautaire et de réunir les conditions d'âge et de nationalité imposées par la loi.

Les élections du Président et des Vice-présidents se déroulent au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Sous la présidence du doyen d'âge, après l'appel de candidatures à la présidence du Conseil Communautaire, il est procédé au vote dans les conditions précitées.

#### **Décision :**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles portant sur les Établissements de Coopération Intercommunale et plus particulièrement les Communautés d'Agglomération,**

**Vu l'arrêté préfectoral n° 2016-10-26-001 AP portant création de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance en date du 26 octobre 2016,**

**Vu les Procès-verbaux des élections municipales et intercommunale des 15 mars 2020 des communes de Gap, de Tallard, de La Saulce, de Neffes, de La Freissinouse, de Pelleautier, de Sigoyer, de Curbans, de Châteauvieux, de Jarjayes, de Lardier et Valença, de Claret, de Vitrolles, de Fouillouse, de Lettret, de Barillonnette, d'Esparron,**

**Il est proposé aux membres du Conseil Communautaire :**

**Article unique : De bien vouloir procéder à l'élection du Président de l'Assemblée communautaire parmi les candidatures présentées.**

**Mme Solène FOREST propose la candidature de M. Roger DIDIER.**

**Mme Charlotte KUENTZ propose la candidature de M. Denis DUGELAY.**

Premier tour de scrutin :

Après vote au scrutin secret, les résultats sont les suivants :

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote.....	0
Nombre de votants.....	58
Nombre de bulletins blancs ou nuls.....	3
Nombre de suffrages exprimés.....	55
Majorité absolue.....	28

Ont obtenu :

M. Roger DIDIER : 44 voix  
M. Denis DUGELAY : 10 voix  
Mme Laurence ALLIX : 1 voix

M. Roger DIDIER est élu Président.

La Doyenne d'âge

Annie LEDIEU

Transmis en Préfecture le : **7 6 JUIN 2020**  
Affiché ou publié le : **7 6 JUIN 2020**

